

BRISONS L'ENFERMEMENT DANS L'APPAUVRISSSEMENT

avec le



DOSSIER P. 4



ÉDITO

Tax shift, le bonneteau
fédéral et la répression
de la contestation

P. 3



MOT QUI PUE

L'exclusion
(sociale)

P. 7



TÉLÉCOM AVIATION

Non à la privatisation !

P. 11

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi**Congrès statutaire régional**

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra **le 12 mars 2016**.

Il procèdera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**, mandat occupé actuellement par Étienne Libert, sortant et rééligible ;
- trois vérificateurs aux comptes
 - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
 - Alphonse Van Den Broecke (Chemins), sortant et rééligible,
 - José Castieau (Admi), sortant.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit **pour le 15 novembre 2015** à midi au Camarade Luc Vanderweyden, Président régional CGSP – rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

Hainaut occidental**Congrès statutaire 2016**

Le Congrès statutaire intersectoriel sera convoqué **le samedi 23 avril 2016** dès 10h30, place Verte 15 à 7500 Tournai.

En application des statuts, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

- Secrétaire régional intersectoriel, poste occupé par Daniel Verdebout, sortant et rééligible,
- Secrétaire régional adjoint, poste occupé par Dany Vandenbrande sortant et rééligible,

- Président régional, poste occupé par Patrick Leveau, sortant et rééligible,
- Vice-président régional, poste occupé par Alain Haubruge, sortant et rééligible,
- Trésorière régionale, poste occupé par Katty Cretteur sortante et rééligible,
- Trésorier régional adjoint, poste occupé par Grégory Wallez, sortant et rééligible,
- Trois vérificateurs aux comptes postes occupés par Valérie Gillebert, Bernard Roland et Marc Decavele, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit au Camarade Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

D'autre part, il est fait appel à la mise en place de la Commission des Femmes ainsi qu'à la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur candidature par écrit au Camarade Daniel Verdebout, Secrétaire régional intersectoriel, CGSP, place Verte 15 à 7500 Tournai, **pour le 30 novembre 2015 à 12h**.

Huy**Élections statutaires**

Il est fait appel aux candidatures de :

Élection au Comité régional intersectoriel du 11/02/2016 :

- un Président régional intersectoriel ;
- 2 Vice-présidents intersectoriels ;
- un Trésorier intersectoriel.

Élection au Congrès régional intersectoriel du 1/03/2016 :

- un Secrétaire régional intersectoriel ;
- 2 Vérificateurs aux comptes.

Attention :

Les candidatures doivent être transmises par écrit au secrétaire régional intersectoriel **au plus tard le 4/01/2016**.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, les secteurs décideront d'accorder ou non leur parrainage **pour le 9/02/2016**.

Renseignements au 085/82 45 55.

Remarque :

Les titulaires sortants et rééligibles sont d'office candidats sauf avis contraire de leurs parts.

Welkenraedt**Offre d'emploi**

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14

4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation

Charles Michel a fait une nouvelle fois la même promesse pour les bas salaires ! 100 euros nets à l'horizon 2019 et dans le même temps un cadeau, immédiat lui, au patronat (baisses des cotisations patronales), des augmentations de la fiscalité indirecte (TVA, accises) et, en plus, il envoie la note aux régions (930 millions) et aux pouvoirs locaux (260 millions). Ce n'est pas la première fois que Charles agit ainsi mais maintenant le premier ministre du gouvernement fédéralo-flamand devient un maître dans l'art du bonneteau. À part lui et ses amis patrons, il n'y a que des perdants !

Au-delà de la crédibilité de ses promesses, dans le meilleur des cas, le travailleur ou l'allocataire social sera quand même perdant. Rappelons que depuis juin 2015, il manque 2 % sur tous les traitements et allocations, que la TVA est augmentée sur l'électricité et que les accises sont régulièrement augmentées pour des raisons budgétaires !

Le gouvernement fédéral des droites est devenu un spécialiste du transfert des mesures d'économies vers les entités (régions et communautés) et pouvoirs locaux. C'est un déni de la loyauté fédérale qui ne peut conduire qu'encore plus vite vers une nouvelle réforme de l'État puisque son esprit-même est renié par trois des partis signataires de cette réforme. Dans tous les cas, à défaut de renoncer à la logique d'austérité, les travailleurs, et singulièrement ceux des services publics, paieront une nouvelle fois la note de ces politiques iniques.

La pression sur les mouvements sociaux n'est donc pas le fruit du hasard.

En France par exemple, le PS français criminalise deux chemises déchirées ou un délégué CGT qui refuse de serrer la main du président. Ou encore à la SNCB où dès 3 heures du matin les huissiers sont présents avec des arrêts unilatéraux de la justice et avec des policiers armés jusqu'aux dents ! La logique est la même : il faut empêcher les mouvements collectifs.

Après coup, les responsables politiques expliquent que c'est au nom de la liberté individuelle ou encore au nom de la sécurité des usagers...

Ce dont il s'agit, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes

La sécurité des usagers est-elle assurée quand on oblige des personnels de cabine de signalisation à travailler 16 heures d'affilée ? La liberté individuelle évoquée par tous les responsables politiques de ce gouvernement est battue en brèche par les mêmes au nom de la lutte contre le terrorisme, ou de la santé publique ou de la lutte contre les accidents de la route. Ce dont il s'agit, le vrai objectif, c'est d'essayer d'empêcher le mouvement social, les travailleurs de contester les inégalités croissantes renforcées par leur politique.

Ce sont ceux qui nous accusent de pratiquer un syndicalisme du 19^e siècle qui mettent en place une politique de répression du mouvement social digne des années de développement du capitalisme !

La défense des intérêts des travailleurs n'a jamais été autant d'actualité qu'au 21^e siècle et doit, avec la question environnementale, faire l'objet d'un nouveau débat national et international. Seules les logiques individualistes du monde patronal et de leurs représentants politiques sont dépassées et surtout dangereuses. Elles ont conduit à la Seconde Guerre mondiale en luttant contre les travailleurs au nom de leurs bénéficiaires. C'est la guerre des classes détentrices du capital contre les travailleurs qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

La lutte c'est la vie, la lutte c'est moderne, la lutte c'est indispensable !
Ils ont peut-être le pouvoir mais nous avons la force du nombre.

Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix

Le 17 octobre est la Journée mondiale de Lutte contre la Pauvreté. À cette occasion, la CGSP wallonne a pris part à la journée d'actions organisée par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) à Namur. Manifestations, rencontres politiques, festival solidaire, théâtre : depuis plus de 10 ans, le RWLP mobilise citoyens, représentants politiques, associations et syndicats autour de la lutte contre la pauvreté.

Un réseau dense uni contre la pauvreté

Il y a plus de 25 ans que le RWLP a vu le jour sous l'impulsion d'une série d'associations de terrain qui souhaitent renforcer leur poids politique tout en axant leur démarche sur la participation directe des populations. En 2003, le réseau s'est constitué en ASBL afin de structurer son fonctionnement et de pérenniser son action.

Le réseau wallon réunit 25 associations membres et des partenaires autour « d'une démarche participative sur l'accès et l'exercice des droits des personnes en situation de pauvreté en Région wallonne, dans une préoccupation de justice sociale indispensable à une société démocratique. »¹

Il travaille à la rencontre des acteurs politiques, des associations, des citoyens et des syndicats afin que la parole des personnes appauvries soit entendue et reconnue en tant qu'expertise pour lutter efficacement contre la pauvreté et la privation des droits sociaux fondamentaux qui en découlent.

Le travail mis en place par le RWLP fait figure de proue en matière de travail social et politique et a, entre autres, permis le développement, il y a 20 ans, du réseau belge de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les acteurs bruxellois et flamands.

Actions multiples, acteurs hétérogènes

Le RWLP a bien compris que la lutte contre la pauvreté devait avoir lieu à différents niveaux. Cette action multimodale est aujourd'hui la force de cette organisation présente sur tous les fronts. Le réseau permet aux personnes en situation de pauvreté de faire entendre leur voix, leurs expériences et leur vécu à la classe politique, aux travailleurs sociaux et aux institutions auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Il organise des ateliers de rencontre, des assemblées résidentielles et des groupes de travail multidisciplinaires autour de questions fondamentales telles que l'accès au logement, à l'énergie, la gratuité scolaire ou encore l'action des Centres publics d'Action sociale. Ces rencontres, en dehors des lieux et temps habituels, permettent de faire émerger des réflexions sur les rôles, difficultés et leviers d'actions de tous ces acteurs.

Le RWLP est aujourd'hui un interlocuteur incontournable sur les questions de pauvreté et de droits sociaux, culturels et économiques pour le monde associatif et syndical.

À ce titre, il n'hésite pas à sortir de son champ d'action stricto sensu afin de participer à d'autres combats à travers des plateformes comme les *Acteurs des Temps Présents*² ou des collectifs comme *Ensemble pour Résister*³.

La mise en place de campagnes d'éducation permanente sur des thématiques ciblées et la rédaction d'outils permettent de mettre au-devant de la scène politique et médiatique les enjeux fondamentaux liés à la lutte contre la pauvreté.

Enfin, l'action vers les autorités politiques wallonnes et communales est sans doute un des leviers les plus puis-

sants sur lequel le réseau concentre son action. Ce travail de lobbying politique, visant à placer la question de la pauvreté au centre des politiques wallonnes, a récemment porté ses fruits. Dans la déclaration gouvernementale, puis sous la forme d'un décret, le RWLP s'est vu confier une mission d'expertise auprès des autorités politiques wallonnes afin d'organiser un plan de travail pluriannuel pour les plus précarisés. La compétence est gérée directement par le Ministre-président wallon qui s'est par ailleurs engagé à désigner un(une) collaborateur(trice) exclusivement pour gérer cette matière.

L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective.

Définir la pauvreté sans ranger dans des tiroirs...

Un des enjeux de la lutte contre la pauvreté, c'est avant tout de la nommer, de la définir, sans exclure ni généraliser. Exercice difficile, car il est nécessaire, comme le dit très justement Christine Mahy, la Secrétaire générale du RWLP, de prendre en compte que « *notre société (qui) s'est technocratisée, et range le réel, la vie et les gens dans des tiroirs ou dans des cases, lesquels sont définis et étiquetés sur la seule base de ce qui est apparent de ceux qui sont visibles* ». ⁴

L'objectif n'est donc pas de dire aux personnes appauvries comment et pourquoi elles sont appauvries mais de définir les dynamiques de cet appauvrissement et la manière de lutter efficacement contre avec les principales personnes intéressées.

L'appauvrissement, c'est un accès insuffisant et/ou empêché aux :

- richesses matérielles ;
- richesses immatérielles ;
- richesses relationnelles ;

- richesses privées, psychologiques ou affectives ;
- richesses collectives ou solidaires ;
- richesses naturelles.

« Pour qui possède une part suffisante de ces richesses diverses, traverser la vie offre tous les possibles, toutes les découvertes, la modernité et le progrès, les voyages et les expérimentations, la mobilité sociale et les changements dans la sécurité, l'adaptation aux technologies nouvelles, bref LA vie. »⁵

Comme toujours, le choix des mots n'est pas anodin. L'appauvrissement est un processus qui trouve ses racines dans la précarité alors que la pauvreté est un état de vivre dans le trop peu qui amène une perte de perspective. C'est pourquoi, parler d'appauvrissement est déjà une manière de rendre du pouvoir aux personnes appauvries.

De même, pour le RWLP, mieux vaut employer le terme de pauvreté durable et non celui de pauvreté générationnelle, le second sous-entendant un aspect héréditaire à un phénomène social qui n'a rien à voir avec une quelconque prédestination génétique.

Parler de pauvreté générationnelle, c'est gommer la lutte des classes derrière la question de la lutte contre la pauvreté, en mettant, qui plus est, la responsabilité de cet état de pauvreté sur un groupe d'individus plutôt que sur les dynamiques socio-économiques et politiques qui le génèrent.

Comme le rappelle Christine Mahy : « (...) on ne "tombe" pas pauvre, de la même manière qu'on ne "tombe" pas enceinte, en fait. Il y a des facteurs structurels et conjoncturels, collectifs et individuels, qui appauvrissent. »⁶

... pour lutter contre l'appauvrissement

Pour fonder une véritable lutte contre l'appauvrissement et la pauvreté durable, le RWLP préconise une méthode à trois axes :

1. Une vision horizontale dont l'objectif est de garantir l'accès aux différentes richesses par des politiques structurelles wallonnes afin de faire de la prévention « naturelle » de l'appauvrissement.
2. Une vision verticale qui suppose le développement de politiques spéci-



ifiques au sein des politiques sociales existantes afin d'éviter que l'appauvrissement ne glisse vers la pauvreté dans une vision « curative » du problème.

3. Et enfin, un dispositif combinant l'axe vertical et horizontal intensif dans le but d'agir là où l'appauvrissement durable est installé et de faire ré-exister les possibles.

Aujourd'hui, fort de son statut officiel d'expert auprès des autorités politiques wallonnes et de sa légitimité parmi le milieu associatif et syndical, le RWLP espère initier des changements de politiques structurelles afin d'agir non plus sur les effets visibles de la pauvreté mais sur ses causes tant au niveau socio-économique qu'au niveau culturel.

Le 16 octobre, le RWLP a présenté un ouvrage rendant compte de son action



afin d'éradiquer la pauvreté, l'appauvrissement et la pauvreté durable. L'ouvrage explique pourquoi et comment nos sociétés fondées sur les principes « croissance, économie, emploi » alliés au mythe de la consommation, consacrent l'enrichissement d'une minorité et le refoulement à leur marge de millions de citoyens. Pourquoi et comment les processus de précarisation et d'appauvrissement généralisé se développent alors que les dispositifs de sécurité sociale s'effritent gravement.

Joseph Charlier, Ya Basta ! Assez ! Échec à la pauvreté !, Éditions Couleur Livres, Bruxelles, 2015, 16 €.

1. Origine in RWLP, www.rwlp.be

2. <http://www.acteursdestempsresents.be>

3. <https://www.facebook.com/sameninverzetensemblepourresister>

4. Y. Samzun et M. Sinnaeve, *Christine Mahy - Mon fil rouge : ceux qu'on ne voit pas*, Agir pour la Culture, Automne 2014, Bruxelles.

5. RWLP, *Droit aux richesses : production collective*, https://www.senate.be/actueel/homepage/Informatieverslagen/Kinderarmoede/hoorzitting_2015.06.22/Christine_Mahy.pdf

6. Y. Samzun et M. Sinnaeve, op.cit.

Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches ?

Le 2 février, la CGSP wallonne recevait François Ruffin, rédacteur en chef du journal Fakir et Thomas Coutrot, coprésident d'ATTAC France pour débattre de cette épineuse question.

D'emblée, François Ruffin stipule que, pour lui, le protectionnisme est un outil parmi tant d'autres à mettre au service d'une certaine politique, et que face aux plans sociaux qui se multiplient et déciment les classes populaires, il devrait à tout le moins être étudié. Or, force est de constater que dès son évocation, il se voit disqualifié car la seule option économique actuelle (celle des hérauts de TINA) a été transformée en valeur morale, ce qui revient à dire que dans un régime de libre-échange, une seule politique économique est possible. Pour étayer ces propos, François Ruffin cite l'économiste Gary Becker qui déclarait dans *Business Week* que le libre-échange allait permettre de corriger les « excès » du droit du travail et de la protection de l'environnement en obligeant les pays à rester « compétitifs ». Quant à savoir pourquoi ces attaques sont restées sans réaction, il présente une analyse de classe selon laquelle la petite bourgeoisie intellectuelle n'a jusqu'à présent pas été touchée directement par la mondialisation, ce qui explique dans les grandes lignes sa passivité et l'attentisme des partis politiques.

Réduire à néant la capacité régulatrice des États

Pour François Ruffin, alors que le protectionnisme est souvent dénoncé comme étant utopique, c'est le libre-échange qui constitue en fait une véritable utopie.

Pour Thomas Coutrot, nous constatons actuellement une phase d'essoufflement du processus de mondialisation. Toutefois, avec la prolifération d'accords libre-échangistes (Grand marché transatlantique, Accord sur le commerce des services, accord entre l'Union européenne et le Canada), nous assistons paradoxalement à une offensive tous azimuts, non pas sur les droits de

douane de plus en plus inexistantes mais sur les capacités régulatrices des États. Offensive qui témoigne par ailleurs de la mainmise des multinationales sur les États.

Pour lui, le libre-échange traduit surtout le processus permanent d'accumulation du capital.

Attaque ou défense ?

Concernant le protectionnisme, Thomas Coutrot pose bien évidemment la question du cadre et du niveau auxquels il serait opportun de l'instaurer. Pour lui, le protectionnisme est tout sauf un outil anodin car son inéluctable lien avec les frontières véhicule une représentation de la menace qui n'est pas neutre et qui peut induire le repli sur soi et la peur de l'étranger. Partant, il lui semble que d'autres outils sont possibles comme la souveraineté alimentaire ou le contrôle des mouvements de capitaux. Concernant les flux de marchandises, nous devrions renchérir les coûts de transport (pensons au kérosène non taxé !) et œuvrer ainsi à une relocalisation de l'économie (circuits courts, production locale) propice à décourager le transport des marchandises.

En guise de réplique, François Ruffin ne s'oppose pas à cette idée de taxe kilométrique mais il soulève immédiatement la question du niveau d'application de la mesure en ajoutant d'emblée qu'il ne se fait guère d'illusions sur la praticabilité si ce niveau est européen ou mondial. Pour lui, le niveau national reste le seul où des actions sont possibles.

À ses yeux, il importe de recréer une politique industrielle qui nous permettrait de reprendre en main notre destin commun. En effet, à l'heure actuelle, les politiques commerciale et monétaire nous coupent les bras et créent un sen-

François Ruffin



Thomas Coutrot



timent d'impuissance. Le protectionnisme permet d'enrayer la désespérance sociale et de poser à nouveau la question du sens (que veut-on produire ?)

Thomas Coutrot est, quant à lui, davantage favorable à une tarification progressive du mésusage et à un modèle qui générerait plus d'emploi, moins de consommation et moins d'inégalités. Pour lui, le protectionnisme est une condition nécessaire mais pas suffisante de la lutte des classes.

Des questions stratégiques

Le débat sur la question du protectionnisme soulève inéluctablement la question stratégique du cadre où opérer, celle des outils et des terres qu'on laisse en friche (alors que la nature a horreur du vide) et des conséquences que cette désertion du champ peut avoir...

Il pose aussi la question de l'efficacité des outils mis en œuvre, mais somme toute, peu importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape des souris.

L'exclusion (sociale)

Si on m'enlève des mots et si on m'en met d'autres à la place, je ne vais pas la penser de la même manière, la réalité sociale.¹

Frank Lepage

En Belgique, plus d'un cinquième de la population vit dans la pauvreté ou en exclusion sociale, selon le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP, voir le dossier dans cette même Tribune). Entre 2004 et 2014, 146 000 sanctions ont été promulguées en matière de chômage, dont 43 000 exclusions.

En Wallonie, près d'un Wallon sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. 41 % des personnes pauvres en Belgique résident en Wallonie et les allocations d'insertion de 32 000 Wallons dont 13 000 isolés et chefs de ménage ont été supprimées en janvier 2015.

Un tableau sombre qui montre en effet que certaines franges de la population sortent du cadre, en sont exclues. Étymologiquement, l'exclusion vient en effet du latin *excludere* qui signifie faire sortir. « *Les exclus sont en effet des citoyens sortis, plus ou moins manu militari, du cercle de la protection sociale, cercle désormais fermé, numerus clausus* »².

La mise à l'écart

Nul n'est à l'abri de l'exclusion sociale car cette dernière est souvent consécutive à une perte d'emploi, au surendettement, à la privation d'un logement. Elle prend souvent la forme d'un appauvrissement important, d'une cassure des relations sociales et elle est souvent vécue comme une perte d'identité qui engendre un sentiment d'inutilité et une usure induite par la quête permanente de la survie.

Pourquoi devrions-nous être circonspects lorsque tous ces *sans* (sans-papiers, sans domicile fixe, sans revenus, sans droit, sans logement...) sont tous repris sous le vocable d'exclus ? Tout d'abord parce que l'exclusion sociale témoigne de la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe « *en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut-être volontaire ou subi.* »³



Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré

Deuxièmement, même si l'exclusion sociale est tout sauf un phénomène nouveau, l'apparition de cette expression, elle, remonte aux années 80. Or, ces années 80 sont bel et bien celles de l'arrivée au pouvoir de Thatcher et Reagan. Ce changement de cap politique marque aussi le début de l'hégémonie du néolibéralisme qui va se caractériser par la suprématie de TINA (*il n'y pas d'alternative*). Et pour qu'il n'y ait pas d'alternative, il faut bien évidemment qu'il n'y ait pas de choix et partant pas de conflit. L'exclusion sociale, les exclus apparaissent alors pour remplacer d'autres manières de désigner ce phénomène et ces catégories de la population. Et c'est ainsi que les *dominés*, les *opprimés*, voire les *exploités* ont dû céder la place aux *exclus*.

Rendre invisible la lutte des classes

Ce changement est tout sauf anecdotique. Tout d'abord, il manifeste inéluctablement un refus des termes marxistes et de la grille de lecture que ceux-ci induisaient.

En d'autres termes, il faut à tout prix éviter les mots qui sentent le soufre, les mots qui peuvent être litigieux au

sens premier du terme et il faut rendre invisible la lutte des classes.

Car, « *dans la démocratie libérale, il ne saurait être question d'oppression, ni d'exploitation. Ces mots impliqueraient en effet qu'il existe des oppresseurs et des exploités, ce qui s'accorderait mal avec la fin proclamée des relations de classe.* »⁴.

C'est ainsi que, par un tour de prestidigitation sémantique, les exclus ne sont les victimes de personne puisqu'il est bien ardu de désigner des « *exclueurs* ». Deux décennies plus tard, la pensée dominante les rendra par ailleurs responsables de leur sort !

Dans une société où chacun est l'entrepreneur de sa propre existence, l'assisté est le nouveau pestiféré. Ce glissement sémantique (un *language shift* pour parler comme le gouvernement des droites ?) amène ainsi à « *accepter que la lutte contre l'injustice soit remplacée par la compassion et la lutte pour l'émancipation par les processus de réinsertion et l'action humanitaire.* »⁵.

Mais ça, cela sera sans nous et pas en notre nom !

1. Frank Lepage, *L'éducation populaire, ils n'en ont pas voulu*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2007, p. 41.

2. Michel Gheude, "Exclusion", in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir), Belgique, Aden, 2007, p.214.

3. http://www.toupie.org/Dictionnaire/Exclusion_sociale.htm

4. Éric Hazan, *LQR, la propagande du quotidien*, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 107.

5. Idem, p. 108.

La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité

La solidarité, on l'invoque sans cesse, on l'exige, on la revendique ! Et pourtant, elle sonne comme une incantation tant les politiques hostiles la mettent à mal. Pour un peu, on n'oserait plus prononcer le mot que du bout des lèvres. Avec un taux de chômage à 20 % et la diversité de sa population, la solidarité est indispensable à Bruxelles. C'est pourquoi, elle doit rester au premier plan de nos préoccupations et nous devons trouver les pistes pour la maintenir.

La solidarité c'est, pour nous et d'une manière très générale, cette idée qu'il y a une interdépendance entre les membres de la société et que des mesures doivent être mises en place par l'État ou la puissance publique pour faire en sorte que chacun puisse vivre dignement et trouver sa place dans l'ensemble, quel que soit le niveau considéré. En effet, il ne s'agit pas seulement d'être solidaire avec sa famille, ses collègues, ou les membres de sa communauté, mais de la manière la plus large possible. Dans notre approche universaliste, on appelle à la solidarité entre les peuples.

Cette solidarité est consubstantielle des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont les conditions de base du contrat social.



Solidarité collective

Dans cette acception, la solidarité implique une répartition équitable des richesses, au sein de la population et non la captation par une caste privilégiée au détriment du plus grand nombre. Cette solidarité doit s'exercer non seulement par volonté et action personnelles mais par l'installation de dispositifs collectifs permanents, parties intégrantes du fonctionnement de la société. Il ne s'agit pas de laisser aux seules associations ou à des groupes aux intérêts particuliers la responsabilité de l'organiser sur base de leurs approches singulières, mais bien de l'instaurer à échelle générale et pour tous. C'est cette logique, soutenue par les partis progressistes sur le plan social et les organisations de travailleurs, qui a conduit au développement de la sécurité sociale au cours du XX^e siècle. Système des pensions par répartition des cotisations liées au salaire ; assurance chômage pour ceux qui cherchent un emploi ou

l'ont perdu ; accès pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à des services collectifs.

Il ne s'agit pas d'une approche palliative intervenant au cas par cas, mais bien d'appliquer des principes de mutualisation et de redistribution ayant une portée générale.

Solidarité à géométrie variable

La question brûlante de l'accueil des réfugiés met en évidence la nécessité d'une politique publique. L'élan citoyen et l'aide directe dispensée par des associations sont aussi précieux et efficaces, au-delà du fait qu'ils témoignent fondamentalement d'une prise de conscience humanitaire et solidaire. Mais ces actions ne peuvent à elles seules apporter une réponse à la problématique des migrations de masse. Il faut pour cela une vision et des actions à l'échelle internationale. Dans ce domaine, comme dans d'autres, cette crise interroge la capacité de l'Europe à mener une - pourtant indispensable - politique sociale commune. En lieu et place, on voit les États membres de l'UE qui peinent à se mettre d'accord et se débrouillent en fonction de leurs intérêts ou selon la sensibilité de leur gouvernement voire de leur opinion publique.

Services publics, vecteurs de solidarité

Aux côtés de la sécurité sociale, les services publics sont l'autre bras par lequel s'exerce la solidarité. Enseignement, transports, infrastructures, services à la population, soins de santé, accès aux biens de première nécessité tels que l'eau, l'énergie et le logement, en principe accessibles à tous avec la garantie d'une égalité de traitement, relèvent également d'une redistribution des richesses par l'État.

Comment se fait-il que ces mécanismes vertueux qui permettent une solidarité effective soient menacés ? Tendances à l'égoïsme ; imaginaire d'un bonheur lié à la richesse et à la capacité à posséder des biens,

martelé par la société de consommation à grand renfort de publicité ; financiarisation de l'économie et avènement de la « bourse casino » ; sans oublier les gouvernements - pas que de droite d'ailleurs - qui sacrifient sur l'autel de l'austérité et du profit précaire nos acquis sociaux. Pour nous, la solidarité ne peut être réduite au rang de mythe destiné à nous rassurer et à calmer l'angoisse. Elle est une composante essentielle du projet de société progressiste que nous défendons. C'est pourquoi, nous continuerons à nous engager pour la développer et la traduire en actes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be



Accord commercial du Pacifique : cupidité des entreprises, mode d'emploi

L'accord de partenariat transpacifique (TPP) entre 12 pays, qui a été annoncé le 5 octobre dernier, est un bel exemple de cupidité des entreprises. Le texte définitif de l'accord n'est toujours pas accessible au public mais la divulgation de certains passages a fait naître une grande préoccupation chez les syndicats et de nombreuses associations.

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré que : « les négociations extrêmement discrètes du TPP ont accordé une position avantageuse à de puissantes entreprises, dont l'influence apparaît clairement dans l'accord. Une fois de plus, les gouvernements ont placé les intérêts de la finance et des transactions lucratives avant ceux des citoyens ordinaires, en acceptant encore plus de déréglementation financière, des brevets plus longs pour les médicaments au détriment du public, et davantage de restrictions des libertés numériques. Les entreprises auront la possibilité de poursuivre les gouvernements au titre des honteuses procédures de règlement des différends entre investisseurs et États ; les travailleurs n'ont pas de recours direct ».

Les négociateurs se sont empressés de terminer l'accord à temps pour le soumettre à un vote pour ou contre au Congrès américain avant l'effervescence de la campagne des élections présidentielles de l'an prochain.

Deux poids, deux mesures

Un chapitre sur le travail figure dans l'accord. Les syndicats ont présenté une proposition détaillée pour garantir plus efficacement les droits et les normes relatifs aux travailleurs. Peu d'idées ont été retenues, et aucune qui aurait permis que les plaintes passent un jour au tribunal. Les entreprises peuvent directement tenter des procédures de règlement des différends entre investisseurs et États pour protéger leurs bénéfices, mais les travailleurs doivent demander aux gouvernements d'intervenir en leur nom. « Ce type d'application forcée d'une loi sur le travail n'a été utilisé qu'une fois, dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale, contre le Guatemala. L'action en justice a déjà duré sept ans, et il n'y a toujours pas de décision finale ni d'application par le gouvernement », précise Sharan Burrow.

Un chapitre provisoire sur l'environnement a été divulgué, et il apparaît qu'aucun mécanisme n'est prévu pour le faire respecter, ni aucune mesure rappelant la nécessité d'agir pour atténuer les conséquences du changement climatique...

Compétitivité à outrance

Pendant les négociations, les États-Unis ont modéré, de manière très controversée, l'attitude critique qu'ils avaient manifestée à l'égard de la Malaisie dans leur Rapport annuel sur la traite des personnes, ce qui a été largement perçu comme une tactique pour faire aboutir le TPP. Or, bien que des projets visant à faire respecter les mesures sur le travail aient été mis au point dans le TPP pour Brunei, la Malaisie et le Vietnam, ils ne seront pas applicables immédiatement – un délai de cinq ans est en effet prévu dans le cas du Vietnam. Aucun projet de ce type n'a été adopté pour le Mexique, où il existe de graves violations des normes de l'OIT.

Le TPP aura pour conséquence de freiner les appels d'offres publics au moyen de règles internationales très restrictives qui placent une notion de « compétitivité » mal inspirée au-dessus des objectifs de politique publique tels que la création d'emplois, la protection de l'environnement, les droits humains et les droits des travailleurs lors de l'attribution des marchés. De la même manière, plusieurs gouvernements ont accordé l'accès du marché dans

les services publics et les entreprises de service public, ce qui va compromettre leur qualité et l'accès du public à ces services.

La part belle aux entreprises

En outre, cet accord va limiter la capacité de réglementation des gouvernements, en établissant de nouvelles procédures destinées à harmoniser les réglementations des douze pays, où il sera encore fait la part belle aux entreprises.

« Nous connaissons bien les nobles promesses des gouvernements et des groupes de pression dans ce type d'accord, en matière de création d'emplois et de niveaux de vie. Malheureusement, les belles paroles se sont rarement concrétisées, et les véritables bénéficiaires sont les grandes multinationales », ajoute Sharan Burrow.

Cet article de la CSI est disponible sur www.ituc-csi.org.



Motion d'urgence Accord sur le commerce des services (ACS)

Adoptée au 13^e Congrès de la CES le 2 octobre 2015

Depuis 2013, l'UE est engagée, avec 23 autres membres de l'OMC, dans des négociations plurilatérales concernant l'Accord sur le commerce des services (ACS) dans le but de libéraliser davantage ce commerce par un accord international allant bien au-delà des dispositions existantes de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Selon les objectifs définis dans le mandat de négociation de l'UE, cet accord doit être « complet et ambitieux », « s'appliquer en principe à tous les secteurs et modes de fourniture » et « lier le niveau autonome de libéralisation ». Et pourtant, les négociations sont menées à huis clos dans le plus grand secret.

Toutefois, en juin et juillet 2015, Wikileaks a divulgué le recueil le plus complet jamais publié de documents secrets des négociations ACS révélant pour la première fois la pleine étendue de l'accord envisagé. Les documents ainsi dévoilés comprenaient l'avant-projet du texte de base de ce nouvel accord ainsi que plusieurs annexes traitant notamment de réglementation intérieure, de circulation des travailleurs et de secteurs particuliers tels que les transports maritimes et l'aviation. Une première étude de ces documents a montré que l'ACS pourrait avoir des conséquences préjudiciables significatives sur les conditions de travail et de vie d'importantes franges de la population, y compris celles des travailleurs en Europe.

Il apparaît que des prétendues clauses d'ajustement et de suspension doivent être incluses dans l'ACS avec pour effet de verrouiller un certain degré de libéralisation et de limiter l'espace de la politique publique au bénéfice d'une libéralisation toujours croissante. Dans les secteurs concernés par de telles clauses, l'ACS rendrait impossible tout retour à un niveau moindre de libéralisation. L'insertion possible dans le texte de base de ce qu'on appelle une clause de la nation la plus favorisée (NPF) pourrait entraîner le risque d'introduire par voie détournée dans l'ACS un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) via d'autres accords de libre-échange tels que l'AECG ou le PTCI (TTIP). (...)

Le retrait officiel de l'Uruguay et du Paraguay des négociations ACS début septembre peut être vu comme un autre indice que des États commencent à voir ces risques et à réagir à la pression croissante du public.

A la lumière de ces publications alarmantes récentes, et avec en toile de fond la rédaction en cours des recommandations du Parlement européen sur l'ACS, le Congrès de la CES

réclame d'urgence que les éléments suivants soient garantis dans les négociations ACS :

- les négociations ne peuvent être secrètes ;
- le maximum doit être fait pour protéger les services publics ;
- les possibilités de légiférer ne peuvent en aucun cas être limitées si une telle limitation se traduit par un abaissement des normes nationales de travail, sociales, environnementales et de protection des consommateurs ;
- aucune limitation portant sur l'introduction d'une nouvelle réglementation prudentielle pas plus qu'une libéralisation accrue des marchés financiers ne peuvent être acceptées ;
- les normes européennes relatives à la protection des données telles que prévues dans le projet de règlement général sur la protection des données de l'UE ne peuvent être mises en question ;
- l'établissement de mesures temporaires de libre circulation des travailleurs ne peut en aucun cas être prétexte à affaiblir le droit du travail, le droit social et les dispositions des conventions collectives du pays d'accueil et doit se conformer à l'obligation de procéder à une analyse préliminaire du marché du travail.

Tout mécanisme de règlement des différends envisagé dans l'ACS doit tenir compte des critiques actuelles à l'encontre du RDIE et plus précisément ne pas offrir aux investisseurs privés la possibilité de contester des politiques démocratiquement choisies. Il faut en outre y inclure de solides clauses sociales permettant d'effectivement sanctionner les violations des normes internationales du travail.

Si l'ACS ne rencontre pas toutes ces exigences, la CES appelle à son rejet.

Le texte complet de cette importante motion est disponible sur le site de la CGSP wallonne http://cgspwallonne.be/index.php?option=com_k2&view=item&id=477:le-congres-de-la-ces-adopte-une-motion-d-urgence-sur-le-commerce-des-services&Itemid=194

Et sur celui de la CES : https://www.etuc.org/fr/documents/motion-durgence-accord-sur-le-commerce-des-services-acs#Vht8S_ntlBd

Non à la **privatisation** !

Le gouvernement a déposé un projet de loi le 24 juillet 2015. Ce projet de loi a pour but de modifier la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines Entreprises publiques économiques.

Ce projet vise à assouplir certaines contraintes organisationnelles pesant sur les Entreprises publiques autonomes (La Poste et Proximus) qui sont principalement actives dans des secteurs ouverts à la concurrence afin de placer ces entreprises sur un pied d'égalité (Level playing field) avec leurs concurrents.

Il vise à aligner le mode de nomination et de fonctionnement des organes de gestion des Entreprises publiques autonomes cotées en bourse sur les règles ordinaires de gouvernance d'entreprise applicables aux sociétés cotées et enfin définir le cadre dans lequel la participation des Autorités publiques dans les Entreprises publiques autonomes cotées en bourse pourrait, le cas échéant, être ramenée à un niveau inférieur à 50 % plus une action.

Dès le dépôt de ce projet de loi, la CGSP a immédiatement réagi en faisant part de son opposition la plus totale à cette volonté de pouvoir privatiser rapidement les Entreprises publiques. **L'État ne doit pas vendre ses bijoux de famille.** C'est une position idéologique qui n'a aucun fondement économique. En effet, la gestion des actions détenues par l'État lui procure un meilleur rendement financier que la réduction d'une petite partie de la dette publique globale belge.

Des contacts permanents avec les partis politiques qui nous sont proches ont été immédiatement noués afin qu'ils portent nos revendications et notre opposition à ce projet de loi dans les instances parlementaires où sont promulguées les lois.

L'article 13 de ce projet de loi précise que la sortie d'une Entreprise publique du périmètre de la loi du 21 mars 1991 devra s'accompagner de certaines dispositions qui s'imposent en vue d'assurer d'une part la continuité du service public et d'autre part une protection appropriée de certains droits de base que le personnel statutaire tire du statut du personnel existant ainsi qu'une transition ordonnée du modèle de dialogue social du secteur public vers celui du secteur privé.

C'est bien le moins que le législateur devait inclure dans son projet de loi !

Réunie le 17 juin 2015, la Commission des Entreprises publiques a rendu un avis partagé.

La CSC et la CGSP ont rendu un avis négatif sur cet avant-projet de loi pour les motifs suivants :

1. La privatisation de certaines Entreprises publiques prévue par cet avant-projet semble oublier que ces entreprises remplissent des missions de service public **d'un intérêt stratégique** pour notre pays et qu'une fois privatisées, elles ne seront plus en mesure de remplir leur mission de manière objective. Les intérêts qui seront alors pris en compte seront de nature purement économique.
2. Dans la mesure où ces entreprises publiques font preuve de « bonne gouvernance » puisqu'elles rapportent chaque année d'importants dividendes à l'État, qu'elles assurent un service public de qualité et qu'elles connaissent un climat social serein, il est difficile de comprendre la volonté de privatiser. **Il n'y a aucune raison économique, financière ou sociale qui soutient les modifications proposées dans cet avant-projet de loi.**
3. La privatisation de ces entreprises n'est pas réalisée ni dans l'intérêt des travailleurs ni dans celui des citoyens.
4. La CSC et la **CGSP** s'opposent à la création d'un cadre visant à privatiser La Poste et Proximus. Une Entreprise publique remplit une mission essentielle pour notre société en étant en plus

un important pourvoyeur d'emploi. Modifier de manière fondamentale cette situation, sans aucune raison objective, n'est pas seulement absurde mais aussi dangereux sur le plan social et stratégique.

5. Ce projet de loi a pour conséquence de supprimer purement et simplement la possibilité de négocier au sein de la Commission paritaire de l'Entreprise publique autonome concernée le statut du personnel contractuel de ces Entreprises publiques autonomes ce qui contredit clairement aux dispositions internationales qui consacrent le droit à la négociation.
6. Il n'y a aucune garantie quant au maintien des droits acquis par les agents de ces entreprises. Le principe des droits acquis est si vague qu'il crée plus d'insécurité pour les dizaines de milliers de travailleurs concernés.
7. Lorsque l'État ne sera plus actionnaire majoritaire dans ces entreprises, celles-ci sortiront de facto du champ d'application de la loi de 91. L'entrée de ces entreprises dans un autre système de relations sociales et particulièrement dans celui des élections sociales ne peut se faire à n'importe quelle époque. Elle se doit de respecter la périodicité des élections sociales (tous les quatre ans) et laisser un délai suffisant pour permettre à ces entreprises de participer à ce système dans de bonnes conditions. **Le délai de trois ans maximum prévu à l'article 13 ne répond pas à cette attente.**

Il faut noter que **Proximus** a pris note du projet de loi et a accueilli favorablement les mesures visant à aligner dans toute la mesure du possible ses règles de fonctionnement sur celles de ses concurrents en vue de lui offrir une flexibilité équivalente dans un marché très concurrentiel de manière à permettre de **pérenniser l'entreprise au bénéfice de toutes les parties prenantes et plus particulièrement de ses employés.**

En ce qui concerne la possibilité de privatiser Proximus elle considère qu'il s'agit d'une décision de son actionnariat. Enfin elle a attiré l'attention sur certains points spécifiques :

- l'article 34 a été entièrement supprimé ce qui va créer un vide juridique au niveau de la compétence de la commission paritaire envers les contractuels ;
- les élections sociales : il convient de s'aligner sur les élections sociales du secteur privé (au même moment).

La prochaine étape dans le processus législatif se déroulera le 20 octobre prochain par la première lecture de ce projet de loi en commission de l'infrastructure de la Chambre des représentants.

Ce projet de loi n'implique pas une privatisation immédiate de notre entreprise mais rendrait celle-ci plus aisée à réaliser puisqu'il suffirait d'un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres pour permettre une vente totale ou partielle des actions détenues par l'État.

À la CGSP, nous sommes extrêmement déterminés, tant au niveau sectoriel qu'au niveau intersectoriel à tenter d'empêcher par tous les moyens en notre possession la privatisation de notre entreprise.

*Michel Denys
Président*

Infos Belgocontrol - septembre 2015

1. Panne des générateurs diesel de mai 2015

Deux sociétés externes ont été retenues afin de réaliser un audit des installations électriques et identifier les causes de l'accident.

Depuis juin, des travaux d'amélioration au niveau du câblage des générateurs sont en cours.

Le 21 septembre, une nouvelle certification est donnée à Belgocontrol.

De ce fait, on peut revenir à une situation normale consistant à brancher les deux générateurs sur le réseau. Afin d'aider les agents de l'équipe « Building » à prendre leurs congés, une société externe active à l'aéroport de Zaventem est en soutien jusque fin novembre.

L'Administrateur délégué a déclaré lors de la Commission paritaire du 22 septembre qu'il n'était nullement question de sous-traiter cette activité.

2. Screening de sécurité (état des lieux)

58 collaborateurs n'ont pas encore fait ce screening.

450 dossiers ont été déposés dont 255 sont en ordre et 195 en cours de traitement.

266 personnes qui sont présentes sur le site épisodiquement doivent participer à ce screening (cleaning, security, organisations syndicales...).

3. Mise en disponibilité des contrôleurs aériens

Des sessions d'informations sont prévues concernant les années manquantes pour le départ à la pension, mais la Direction de Belgocontrol doit recalculer les données en leur possession en fonction de la nouvelle législation.

4. Dossier global conditions de travail contrôleurs

Pour la fin d'année, les organisations syndicales entameront un débat sur un dossier global concernant le manning, la mobilité, les présences effectives au travail...

À cet égard, un audit interne est en cours jusqu'à la fin d'année afin d'analyser les différences entre les présences prévues et les présences effectives.

Un système d'enregistrement du temps pourrait être envisagé.

5. Manque de superviseurs à la Tour de Bruxelles

Vu le manque (8 au lieu de 11) de superviseurs à la Tour de Bruxelles, un appel est lancé aux contrôleurs de CANAC afin de remplir à terme ces fonctions.

S'il n'y a pas assez de volontaires pour ces fonctions, le CEO ne sait pas encore quelle alternative proposer.

En attendant, un bricolage avec deux deputy mi-temps et un superviseur 40 % Tour/60 % CANAC peuvent dépanner, car il faudra entre 5 et 7 mois pour former les éventuels candidats.

Le CEO veut aussi entamer des discussions rapidement sur le système de rappel en service pour les superviseurs de la Tour de Bruxelles, car dit-il, on a à faire aujourd'hui à de l'amateurisme.

Ci-dessous, le mail envoyé par la CGSP par après sur le rappel en service.

Monsieur l'Administrateur délégué,

Lors de notre dernière réunion, vous avez demandé que les organisations syndicales se penchent à court terme sur la problématique du rappel en service pour les superviseurs de EBBR et ensuite, aux autres services de DGO/ATS.

Vous avez déclaré qu'il faut respecter les accords et règles existantes et ensuite, après concertation, voir ce qu'il est possible d'améliorer ou modifier.

Dans ce contexte, je vous interpelle afin d'avoir plus de précisions sur le « système » existant aujourd'hui à CANAC concernant le rappel en service.

Actuellement, aucun service de garde n'existe.

Les règles sont :

Seul un rappel en service est proposé mais cela ne concerne que les remplacements des agents malades, en congé familial ou spécial.

Une indemnité de rappel est versée à condition que l'absence soit déclarée au maximum 24 heures avant le début du service.

Cette indemnité est divisée en deux parties : une partie fixe équivalent à quatre heures de dimanche et une partie variable calculée en fonction des kilomètres que l'agent parcourt entre son domicile et son lieu de travail.

La rémunération totale varie donc en fonction du lieu d'habitation de l'agent.

En pratique :

Cependant, pendant les vacances d'été et pendant la durée des travaux à l'aéroport de EBBR, tous les services à reprendre l'étaient avec rappel en service.

Même le 20^e jour d'un contrôleur ayant sonné malade (du jamais vu à Belgocontrol).

Dans le même temps, alors que les tours régionales et plus spécifiquement EBLG et EBCI tournent en effectif réduit, les heures supplémentaires s'accumulent, et pour eux, quand ils doivent reprendre un service d'un collègue malade (à part le premier jour de maladie), c'est sans prime.

Si le « système » de CANAC est justifié pour avoir le moins de délai possible au trafic de et vers EBBR, considère-t-on les délais des aéroports régionaux comme négligeable ?

Pourquoi pas une mesure similaire aux tours de région ?

J'espère Monsieur l'Administrateur délégué, qu'une initiative sera prise rapidement afin de rectifier cette mesure discriminatoire entre contrôleurs aériens.

6. Recrutement des ATCOS

Il y a eu en finalité, 36 lauréats.

12 ont commencé la période de stage.

12 sont dans une réserve de recrutement.

Problème : 10 des 12 recrutés ont plus de 25 ans, ce qui pourrait poser problème à l'avenir pour leur fin de carrière vu les nouvelles mesures législatives sur les pensions. Le CEO rappelle qu'à MUAC, il existe une limite d'âge pour postuler à ce genre d'emploi, mais que ce n'est pas en application en Belgique.

*Éric Halloin
Bruxelles le 7/10/2015*



Imperium

Que faire des idéaux que sont l'internationalisme, le dépérissement de l'État et l'horizontalité radicale ? Les penser. Non pas sur le mode de la psalmodie mais selon leurs conditions de possibilité. Ou d'impossibilité ? C'est plutôt la thèse que ce livre défend, mais sous une modalité décisive : voir l'impossible sans désarmer de désirer l'impossible. C'est-à-dire, non pas renoncer, comme le commande le conservatisme empressé, mais faire obstinément du chemin. En sachant qu'on n'en verra pas le bout. Les hommes s'assemblent sous l'effet de forces passionnelles collectives dont Spinoza donne le principe le plus général : l'imperium – « ce droit que définit la puissance de la multitude ». Cet ouvrage entreprend de déplier méthodiquement le sens et les conséquences de cet énoncé. Pour établir que la servitude passionnelle, qui est notre condition, nous voue à la fragmentation du monde en ensembles finis distincts, à la verticalité d'où ils tirent le principe de leur consistance, et à la capture du pouvoir. Il ne s'en suit nullement que l'émancipation ait à s'effacer de notre paysage mental - au contraire ! Mais elle doit y retrouver son juste statut : celui d'une idée régulatrice, dont l'horizon est le communisme de la raison.

Frédéric Lordon est économiste et philosophe, directeur de recherche au CNRS.

Frédéric Lordon, *Imperium : Structures et affects des corps politiques*, Éd. La Fabrique, Paris, septembre 2015, 360 p., 15 €.



La vérité sur la dette grecque

En avril 2015, le Parlement grec met en place une commission pour la vérité sur la dette grecque. Voici le rapport intégral. Passionnant, précis et iconoclaste tant il remet en question les idées reçues, abondamment relayées par les médias.

L'intérêt de ce rapport est de mener des investigations rigoureuses sur l'origine de la dette grecque et son évolution depuis 1990 notamment, les véritables causes de son augmentation, la façon dont elle a été contractée, l'impact qu'ont eu sur l'économie et la population les conditionnalités attachées à ces contrats, les résultats et conséquences enfin des politiques dictées par la troïka mises en œuvre pour la « résoudre ». Un document indispensable pour comprendre cette crise européenne qui ne cesse d'alimenter les débats...

La Commission pour la Vérité sur la Dette publique grecque (Commission Vérité) a été créée le 4 avril 2015 suivant une décision prise par la Présidente du Parlement grec, Zoé Konstantopoulou, qui a confié la coordination scientifique de ses travaux à **Éric Toussaint**, Docteur en sciences politiques et fondateur du CADTM.

Commission pour la vérité sur la dette publique grecque, *La vérité sur la dette grecque. Rapport de la Commission pour la Vérité sur la dette publique grecque*, Éd. Les Liens qui Libèrent, septembre 2015, 208 p., 9,90 €.



Droites populistes en Europe

Les élections de ces dernières années ont été marquées dans la plupart des pays européens par l'apparition et/ou la montée de partis populistes de droite. Ces partis ont ébranlé les systèmes politiques anciens. Ce livre, écrit à trois mains, présente ces évolutions. Si chacun de ces divers partis a des traits qui lui sont propres, il existe aussi un fond commun : le rejet de l'Union européenne, de ses politiques et notamment de l'euro ; l'exclusion, sur fond de xénophobie et de racisme, des migrants et des réfugiés du bénéfice des prestations sociales, la fermeture des frontières, etc.

Comment expliquer l'ascension de ces partis, favorisés partout par l'abstention électorale ? Comment y faire face, notamment par d'autres politiques économiques ? Ce sont les questions auxquelles les auteurs s'efforcent de répondre, à partir de leurs expériences respectives.

Élisabeth Gauthier est directrice d'Espaces Marx (Paris) et membre de la direction Transform ! Europe

Joachim Bischoff et **Bernhard Müller** font partie de la rédaction du mensuel allemand Sozialismus publié à Hambourg.

Élisabeth Gauthier, **Joachim Bischoff**, **Bernhard Müller**, *Droites populistes en Europe : les raisons d'un succès*, Éd. du Croquant, Paris, septembre 2015, 144 p., 10 €.

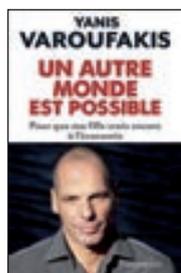


Privatisations

Ce livre dresse un constat implacable sur le démantèlement des services publics et leur transformation en entreprises privées et en sociétés anonymes en Suisse, mis en œuvre par des vagues successives de libéralisations et de privatisations. Le constat documenté que nous en fait Graziano Pestoni est sans appel : les privatisations participent de l'enrichissement des riches au détriment des populations, elles produisent une croissance exponentielle du travail précaire, transforment les usagers en clients (voire en pigeons), menacent la démocratie et dégagent de juteux profits pour les banques, les actionnaires et les spéculateurs.

Graziano Pestoni, est licencié en Sciences économiques de l'Université de Lausanne, actuellement président de l'Union syndicale tessinoise et secrétaire de l'Association pour la défense du service public.

Graziano Pestoni, *Privatisations. Le monopole du marché et ses conséquences*, Éd. D'En Bas, Lausanne, septembre 2015, 196 p., 17 €.



Un autre monde est possible

Très intéressant et très accessible ouvrage. Avec son excellente pédagogie il décortique le capitalisme moderne, son histoire et ses rouages : les rôles des marchés, des États, des banques, de la technologie et des communicants. Il met à nu ses qualités et les contradictions qui conduisent inexorablement à des crises financières, source de larges inégalités et des dégâts écologiques croissants. Finalement, des antidotes sont proposés passant par un exercice démocratique conscient du véritable monde économique dans lequel nous vivons. Pourvu que le lecteur veuille bien prendre la « pilule rouge » que, à l'instar de Morpheus dans Matrix, Varoufakis nous tend !

Yanis Varoufakis est un économiste et homme politique grec.

Yanis Varoufakis, *Un autre monde est possible. Pour que ma fille croie encore à l'économie*, Éd. Flammarion, Paris, octobre 2015, 220 p., 15 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Tax shift, le bonneteau fédéral et la répression de la contestation
- 4 / Précarité • Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la voix des sans-voix
- 6 / Protectionnisme • Le protectionnisme est-il un outil économique pour les gauches
- 7 / Le mot qui pue • L'exclusion (sociale)
- 8 / IRB • La CGSP-Bruxelles s'engage pour la solidarité
- 9 / Accords commerciaux • Accord commercial du Pacifique : cupidité des entreprises mode d'emploi
- 10 / Accords commerciaux • Motion d'urgence - Accord sur le commerce des services (ACS)

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Non à la privatisation !
- Belgocontrol**
- 13 / Infos Belgocontrol – septembre 2015
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11